

LE SERVICE DE PROTECTION
MATERNELLE ET INFANTILE
(PMI)



haute-garonne.fr

La Protection Maternelle et Infantile (PMI) est l'une des compétences du Conseil Général

Le service de PMI est assuré par une équipe de spécialistes :

- médecin
- puéricultrice
- psychologue
- sage-femme

Son objectif ?

Vous accompagner avant et après la naissance de votre enfant.

Avant : pour répondre à toutes vos interrogations liées à votre grossesse, faisant suite aux consultations prénatales et à l'entretien prénatal précoce.

Après : pour favoriser l'épanouissement de votre enfant et de votre bien-être familial.

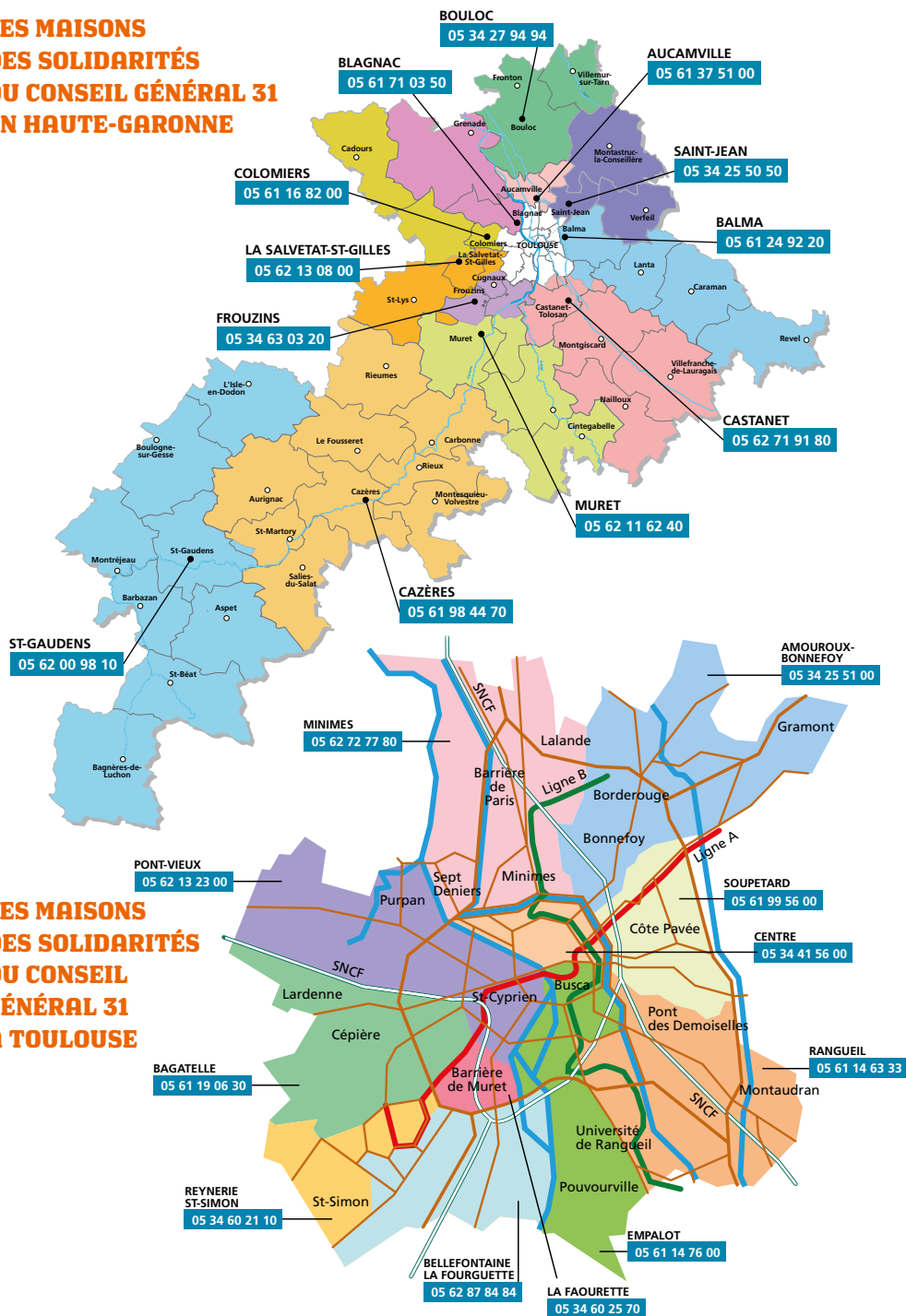
Dans quels domaines peut-il vous aider ?

Informé de votre grossesse, le service de PMI est à votre disposition pour :

- surveiller la croissance et les acquisitions psychomotrices de votre enfant jusqu'à 6 ans,
- prévenir et dépister les anomalies, les déficiences et les handicaps des enfants de moins de 6 ans,
- conseiller les familles dans la prise en charge de ces handicaps,
- pratiquer les vaccinations sur les enfants de moins de 6 ans,
- Vous informer grâce à son Centre Départemental de Planification et d'Éducation Familiale (CDPEF, 3 rue du Pont-Vieux 31300 TOULOUSE, tél. 05 62 13 23 77) sur la sexualité, la contraception, les Maladies Sexuellement Transmissibles, l'Interruption Volontaire de Grossesse. Le CDPEF vous propose ces consultations, écoute et entretiens, gratuits et anonymes, en cas de difficultés familiales et conjugales.



LES MAISONS DES SOLIDARITÉS DU CONSEIL GÉNÉRAL 31 À TOULOUSE



Conseil Général de la Haute-Garonne

Direction Enfance et Famille

1, boulevard de la Marquette 31090 Toulouse Cedex 09

Tél. 05 34 33 42 25



haute-garonne.fr